

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE DOMANCY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 19
Nombre de membres élus	: 19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 14
Date de convocation	: 13 septembre 2022
Date d'affichage de la convocation	: 13 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois de de septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal en mairie de Domancy, sous la présidence de Monsieur Serge REVENAZ, Maire de Domancy.

ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :

Mesdames et Messieurs Serge REVENAZ, Fabienne PEDERIVA, Michel MEDICI, Marie-Paule MOULIN, Philippe LUX, Pascale DEDIEU, Jean-Paul MUGNIER, Ivane BUISSON, Philippe PERNAT, Steve CHALLAMEL, Florent MARQUET et Richard MELENDEZ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs Christian CHALLAMEL, Sabine SOCQUET-CLERC, Christine BIBOLLET, Pascale DESCHODT, Natacha JACQUEMET, Caroline SEIGNEUR et Alain LIONS.

POUVOIRS :

- Madame Sabine SOCQUET-CLERC a donné pouvoir à Monsieur Serge REVENAZ
- Monsieur Christian CHALLAMEL a donné pouvoir à Monsieur Steve CHALLAMEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Steve CHALLAMEL a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° : DEL 2022 065

FINANCES –BUDGET PRINCIPAL - Affectation des résultats

Rapporteur : Madame Fabienne PEDERIVA

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, réuni sous la présidence de M. REVENAZ Serge, Maire :

- Après avoir rappelé que le Compte Administratif 2021 a été approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 16 mars 2022,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Les délibérations du DEL2022 019 du 16 mars 2022 et DEL2022 042 du 20 juin 2022 sont abrogés.

→ **Section de fonctionnement :**

Rappel Résultat 2020	Rappel affectation Résultat 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat cumulé à fin 2021
1 005 138.48€	700 000.00 €	305 138.48 €	590 801.87 €
			305 138.48 €
			895 940.35 €

SS M

→ Section d'investissement :

- Considérant le résultat suivant de la section d'investissement :

Résultats cumulés à fin 2021	Restes à réaliser Recettes	Restes à réaliser Dépenses	Besoin de financement
1 462 881.56 €	270 107 €	135 979.22	- €

- Considérant qu'en application des dispositions de la comptabilité M14, le Conseil Municipal a la possibilité de financer une partie de la section d'investissement par l'affectation de tout ou partie du résultat d'exploitation,
- Considérant le besoin de financement pour projets futurs,
- Après en avoir délibéré,
- À l'unanimité

⇒ DÉCIDE D'AFFECTER le résultat d'exploitation de la façon suivante :

→ Affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (c/1068)	0,00 €
→ Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	600 000,00 €

Le crédit total donnera lieu à titre de recettes, compte R 1068

→ Reprise des soldes disponibles (seront inscrits au budget primitif 2021)

- Excédent de fonctionnement reporté 295 940.35 €

Le crédit sera inscrit en recettes de fonctionnement, compte R 002

- Excédent d'investissement reporté 1 462 881.56 €

Le crédit sera inscrit en recettes d'investissement, compte R 001

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

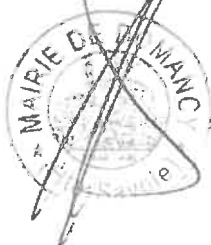
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- Compte tenu de sa publication, en la forme habituelle, et au lieu accoutumé, le
- Et de sa télétransmission au représentant de l'Etat le

Le Maire,
Serge REVENAZ



Le Secrétaire
Steve CHALLAMEL

Mise en ligne le 27/09/2022

SC M